

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

**Procuratation(s) :**

M. BALANDRAUD Frédéric donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BALANDRAUD Frédéric ; M. NOURRY Benoît

Date de la convocation
04 avril 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommée **secrétaire de séance :**

Mme MARCHAND Christine

15 avril 2024
---------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
------------------------------

et publication du

15 avril 2024
---------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE, approuve le principe de la fongibilité des crédits et autorise ainsi le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).  
Il vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 875 497,66  
Recettes : 845 497,66

**Fonctionnement**

Dépenses : 798 687,00  
Recettes : 886 687,00

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 021-212101380-20240411-2024\_BUDGET-BF



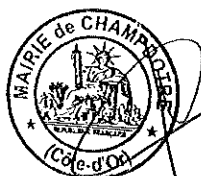
Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 875 497,66 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 875 497,66 (dont 30 000,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 798 687,00 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 886 687,00 (dont 0,00 de RAR)



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Champdotre le 11/04/2024

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE